



Les enfants du décédé sont ils en droit de vérifier s'ils en sont

Par **Andine_old**, le **30/08/2007** à **14:36**

Bonjour,rnrnMon ex-mari vient de décéder. Nous avons eu deux enfants ensemble.Il s'était remarié. Son épouse ne s'emble pas décidée à leur montrer les closes prévues pour l'assurance vie, prétextant que leur pere avait fait modifier les "choses" (certainement les bénéficiaires) au début de sa maladie. Les enfants sont ils en droit d'en prendre connaissance et d'autre part le fait, qu'il y est eu modication alors qu'il était malade, n'est il pas contestable. Merci de votre réponse

Par **Jurigaby**, le **30/08/2007** à **14:54**

Bonjour.rnrnIl n'y a pas, à ma connaissance, de lois imposant à l'épouse de monsieur de laisser les enfants consulter les docs de l'assurance vie.rnrnQuant aux noms des bénéficiaires, votre mari pouvait librement en changer quand bien même il etait malade.